

16 • Les aides au logement

Les aides au logement permettent de couvrir une partie de la dépense de logement, qu'il s'agisse d'un loyer, de mensualités de remboursement pour les accédants à la propriété ou de charges. Ces prestations sont constituées de l'aide personnalisée au logement (APL), de l'allocation de logement familiale (ALF) et de l'allocation de logement sociale (ALS).

Fin 2009, 6,1 millions d'allocataires bénéficient d'une aide au logement : 2,5 millions bénéficient de l'APL, 1,3 million de l'ALF et 2,2 millions de l'ALS. Avec les enfants et les autres personnes à charge au sens du logement, un peu moins de 13 millions de personnes vivent dans un foyer qui perçoit une aide au logement, soit environ 20% de la population.

Qui peut bénéficier des aides au logement ?

L'APL, créée en 1977, s'adresse à toute personne locataire d'un logement conventionné ainsi qu'aux accédants à la propriété ayant contracté un prêt aidé par l'État¹.

L'ALF, créée en 1948, est attribuée aux familles ayant à charge un enfant, un ascendant ou un proche parent infirme, ainsi qu'aux jeunes couples mariés sans enfant à charge qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL.

L'ALS, créée en 1971, a été progressivement étendue à toute personne non éligible à l'APL ou à l'ALF, notamment aux étudiants ayant des revenus modestes.

Ces allocations, versées sous condition de ressources par les caisses d'allocations familiales (CAF) et les caisses de la mutualité sociale agricole (CMSA), ne sont pas cumulables.

Montant de l'allocation

Le montant de l'aide au logement est fortement modulé selon le revenu et la taille de la famille. Depuis 2001, dans le secteur locatif, l'allocataire perçoit une aide égale au montant plafonné du loyer (ou de la mensualité de remboursement), augmenté d'un forfait charges, duquel est soustraite une participation personnelle du ménage. Le loyer plafond varie en fonction du nombre de personnes à charge et de la zone de résidence². Le montant du forfait charge est défini en fonction de la composition du foyer. La participation personnelle du ménage dépend, quant à elle, de la dépense de loge-

ment plafonnée, de la configuration familiale et des ressources du bénéficiaire.

Au 31 décembre 2009, le montant moyen de l'aide au logement s'élevait à 209 euros en métropole et 270 euros dans les DOM.

Une majorité des personnes isolées sont allocataires

Un allocataire sur deux des aides au logement est une personne seule et un sur cinq est une personne isolée avec enfants (tableau 1). Les allocataires sont souvent jeunes (30% ont moins de 30 ans) et sont locataires dans 83% des cas.

Un nombre d'allocataires relativement stable depuis 10 ans

Au 31 décembre 2009, 6 058 356 personnes perçoivent une aide au logement.

Le nombre de bénéficiaires de ces aides a progressé régulièrement de 1980 à 1998 (en moyenne de 4,8% par an) du fait de l'extension progressive du champ des bénéficiaires de l'ALS, puis très légèrement diminué de 1999 à 2004 (-0,6% par an). Depuis 2005, les évolutions sont moins constantes et souvent liées à des modifications de législation (graphique 1) : l'augmentation du nombre de bénéficiaires en 2007 (+0,8%) résulte principalement de l'abaissement du seuil de versement des prestations de logement, passé de 24 à 15 euros, et la hausse importante en 2008 (+5,7%) est liée en premier lieu à la prolonga-

1. Prêt d'accèsion sociale (PAS), prêt aidé à l'accèsion à la propriété (PAP), prêt conventionné (PC).

2. Zone 1 : agglomération parisienne et villes nouvelles en région Île-de-France ; Zone 2 : autres communes d'Île-de-France, agglomérations de plus de 100 000 habitants, villes nouvelles de province et Corse ; Zone 3 : le reste du territoire métropolitain.

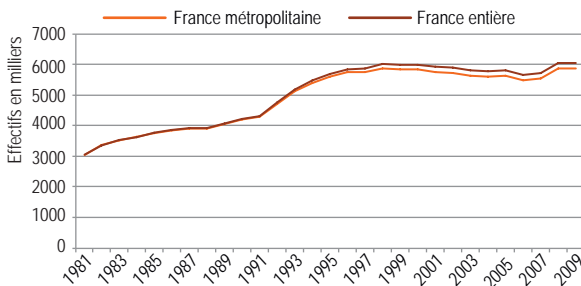
TABLEAU 1 • Caractéristiques des allocataires de l'ALF, de l'ALS et de l'APL fin 2009 (en %)

Effectifs (en milliers)	6058
Âge	
Moins de 25 ans	19
25 à 29 ans	11
30 à 39 ans	21
40 à 49 ans	19
50 à 59 ans	12
60 ans ou plus	18
Situation familiale	
Isolés	71
<i>Hommes isolés sans personne à charge</i>	21
<i>Femmes isolées sans personne à charge</i>	30
<i>Familles monoparentales avec enfant(s) et /ou personne(s) à charge</i>	20
Couples	29
<i>Sans personne à charge</i>	7
<i>Avec personne à charge</i>	22
Statut vis-à-vis du logement	
Location	83
Accession	9
Foyer	8
<i>dont étudiants</i>	0,11

Champ • France entière.

Sources • CNAF, MSA.

GRAPHIQUE 1 • Évolution du nombre d'allocataires de l'ALF, de l'ALS et de l'APL



Champ • Effectifs au 31 décembre de chaque année.

Sources • CNAF, MSA.

tion de la prise en compte des ressources de 2006 pour le calcul des aides au logement jusqu'au 31 décembre 2008³.

Depuis 1993, deux fois moins d'allocataires d'aides au logement en accession à la propriété

Alors que le nombre d'allocataires d'aides au logement en location et foyer a crû de 30 % depuis 1993, le nombre d'allocataires d'aides au logement en accession a lui été divisé par deux (graphique 2), en raison des effets de l'augmentation des prix de l'immobilier.

Une concentration dans les départements urbains où le taux de chômage est élevé

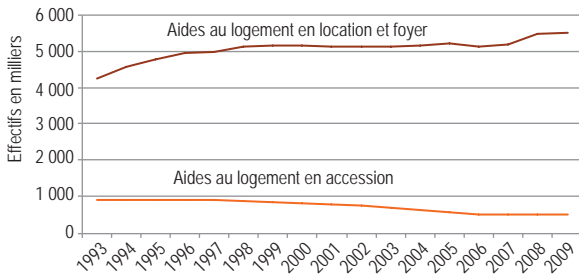
Fin 2009, les allocataires d'une aide au logement représentent 9,4 % de la population âgée de 15 ans ou plus.

En métropole, ce taux culmine dans les départements à dominante urbaine, caractérisés par des taux de chômage élevés, situés au nord et le long du pourtour méditerranéen.

Dans les DOM, le taux d'allocataires est une fois et demie plus élevé qu'en métropole (carte 1). ■

3. Jusqu'en 2007, les ressources des allocataires étaient actualisées en juillet, sur la base de leurs déclarations aux CAF. À partir du 1^{er} janvier 2009, les CAF récupèrent directement ces ressources auprès de l'administration fiscale, les droits étant calculés pour l'année N sur les revenus de l'année N-2. 2008 est une année de transition, au cours de laquelle les ressources n'ont pas été actualisées.

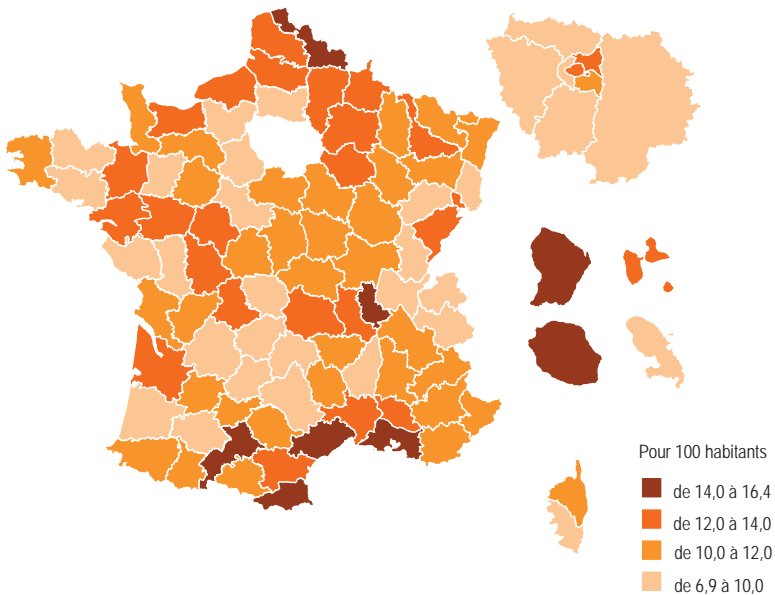
GRAPHIQUE 2 • Évolution du nombre d'allocataires d'aides au logement en fonction de la finalité de l'aide



Champ • France entière.

Sources • CNAF, effectifs au 31 décembre de chaque année.

CARTE 1 • Proportion d'allocataires de l'ALF, de l'APL et de l'ALS fin 2009 parmi la population âgée de 15 ans ou plus



Champ • France entière.

Sources • Données CNAF et MSA au 31 décembre 2009 ; populations estimées INSEE au 1^{er} janvier 2009.